



Assurance PLAISANCE
n° AP 221 677

CENTRALE BATEAU
5 RUE MAURICE RAVEL
66750 ST CYPRIEN

Attestation d'assurance navigation de plaisance

Paris, le 2 juin 2024

Generali Iard atteste que l'assuré

CENTRALE BATEAU
5 RUE MAURICE RAVEL
66750 ST CYPRIEN

est titulaire du contrat PLAISANCE n° AP 221 677 qui garantit le bateau de plaisance :

- **II-ALLIANCE 20**
- marque : **JEANNEAU**
- modèle : **CAP CAMARAT 7.5**

contre les risques suivants :

- dommages causés par le bateau aux ouvrages du port,
- renflouement et retraitement de l'épave en cas de naufrage à l'intérieur du port et du chenal d'accès,
- dommages corporels et matériels causés aux tiers par le bateau et engageant la responsabilité civile de son propriétaire.

La présente attestation est valable du 31 juillet 2024 au 30 juillet 2025, sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations